76, rue des Rondeaux
75020 PARIS
agriculture@snepfsu.net

Bulletin d'information
n°3 du 20/10/2016
Secteur AGRICULTURE

ÉDITO

Une année singulière…

Une nouvelle année scolaire vient de débuter, pleine de promesses, d'engagement pour nous tous au service de la réussite de nos élèves. Chacun(e) d'entre nous observe aussi que l'année à venir est singulière. La campagne de l'élection présidentielle est lancée mais de quelle manière ? A coup de petites phrases, les médias relayent les programmes et ambitions de la classe politique. Mais à aucun moment nous voyons poindre un projet de société plus juste, où la solidarité, le partage des richesses, le rôle des services publics vecteur de cohésion sociale par exemple, auraient toute leur place. Sans être excessif, nous observons surtout que la communication fait office de politique.

L'éducation sera un thème de cette campagne n'en doutons pas, mêlant questions des moyens, accroissement de l'autonomie et de la déréglementation, temps de travail des enseignants... Les uns et les autres, jurant la main sur le cœur que leur projet vise à assurer davantage d'égalité et de réussite de tous les élèves, sans que soit discuté réellement ce que cela signifie, en omettant toujours de faire une réel bilan des réformes et d'écouter la profession .

L'actualité au sein du Ministère de l'Agriculture est marquée par « deux chantiers » : celui des Obligations Réglementaires de Service des enseignants et le Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (P.P.C.R.)

Depuis avril 2015, s'est ouvert le chantier des obligations de service. Si une des revendications de la FSU portée par le SNETAP a été satisfaite avec l'inscription dans le futur décret des obligations de services des enseignants d'ESC, Doc et TIM, ce chantier s'enlise, car l'administration adopte une posture que ne peut entendre la FSU : la neutralité budgétaire. Au-delà d'un strict volet réglementaire, l'esprit de ce dossier doit être l'occasion d'améliorer les conditions de travail effectives des enseignants.

Le gouvernement s'est lancé depuis le printemps 2016 dans la mise en place de l'accord « P.P.C.R. ». Cet accord entraîne l'organisation de nouvelles grilles, une augmentation des points d'indice par grade et échelon, ainsi qu'une transformation de primes en point d'indice. La FSU a approuvé la signature de cet accord. Cette revalorisation était une nécessité mais elle ne peut représenter qu'une étape. Notre fédération a aussi pesé en faveur de mesures qui bénéficient à l'ensemble des personnels. Elle a obtenu que la révision soit accompagnée d'une revalorisation du point d'indice de la fonction publique. Gelé depuis 2010, il est augmenté deux fois de 0,6% (en juillet 2016 et en février 2017).

Enfin, l'actualité de notre organisation syndicale va être marquée par le congrès national qui se déroulera à la Grande Motte du 13 au 17 mars 2017. C'est l'occasion pour tous ses membres de participer aux débats lors des assemblées départementales et des congrès académiques. Soyons actifs dans ces temps forts en impulsant au travers du SNEP la promotion de notre métier et de notre discipline d'enseignement.

Joseph Boulc'h
Pour le collectif SNEP/FSU - Secteur Agriculture

SOMMAIRE

p.1 : Édito

p.2 : Carrière et métier :
- Avancées et statu quo
- Calendrier des mesures

p.3 : Option EPS, section sportive : des dispositifs indispensables mais à quel prix ?

p.3 : Le SNEP Agri à la rencontre des stagiaires

p.3 : Calendrier corporatif 2016/2017

p.4 : Bonne rentrée à tous ! C'est le temps de la syndicalisation

Annexe :

Fiche de syndicalisation

Avancées et statu quo…

Dans l'actualité de cette rentrée, deux chantiers sont à l'ordre du jour : le métier et la carrière.

En ce qui concerne **le métier,** le dossier **Obligations Réglementaires de Services (O.R.S)** est au point mort depuis des mois. Ouvert en avril 2015, la seule avancée obtenue concerne l'inscription dans le décret des obligations de service des enseignants d'ESC, Documentalistes et TIM. Nous espérons que, dès cet automne, ce dossier avance et aboutisse.

En ce qui concerne **la carrière,** le **Parcours Professionnels Carrière et Rémunération (P.P.C.R.)** est une revalorisation des carrières dans la fonction publique. Elle s'appuie sur de nouvelles grilles indiciaires et pour les détachés à ce jour, un nouveau dispositif d'évaluation.

La proposition des ministères en charge de ce dossier (Fonction Publique,M.E.N., M.A.P.) combine plusieurs dispositifs :

- Reconstruction des grilles,
- Revalorisation indiciaire,
- Conversion d'une partie des indemnités dans le traitement indiciaire brut (Transfert d'une partie de l'I.S.O.E. en points donc comptant dans le calcul des retraites).
- Modification de la structure et du déroulement de la carrière,
- Ouverture de débouchés de carrière (hors-classe et création d'une classe exceptionnelle),
- Nouvelle évaluation,
- Calendrier des mesures.

En ce qui concerne **les nouvelles grilles indiciaires,** entre 2017 et 2019, par exemple, un collègue gagnera 65 points d'indice au 2éme échelon, 26 points au 8ème échelon.

Elle concerne tous les agents de la fonction publique. A ce jour, le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche a annoncé que ce système serait calqué sur celui du M.E.N.

En conclusion : c'est un gain pour tous car il y a une revalorisation du point d'indice et une augmentation indiciaire à tous les échelons.

Il équilibre le système d'avancement entre les collègues. Ce nouveau déroulement de carrière en classe normale correspond **en partie** à notre mandat d'un avancement le plus rapide au même rythme pour tous.

Aurélie Delsard

Tableau de synthèse du calendrier de ces mesures

	Mesures Fonction Publique	Mesures enseignement
1er juillet 2016	1ère revalorisation (0,6%) du point d'indice.	
Fin 2016		Publication des textes statutaires.
1er janvier 2017	1er transfert « primes points » (4 points).	1ère revalorisation indiciaire des échelons.
1er février 2017	2ème revalorisation (0,6%) du point d'indice.	
1er septembre 2017		Mise en place des nouvelles carrières.
1er septembre 2017		
1er janvier 2018	2ème transfert « primes points » (5 points).	
1er janvier 2019		2ème revalorisation indiciaire des échelons.
1er janvier 2020		Création d'un 7ème échelon dans la H.C. des professeurs certifiés et corps assimilés.

OPTION EPS, SECTION SPORTIVE

Des dispositifs indispensables mais à quel prix ?

Dans de nombreux EPL, les options EPS et les sections sportives sont indispensables dans la politique de recrutement des établissements.

Cependant, il existe encore trop d'inégalités dans leur répartitions sur le territoire et dans leurs financements et aussi leur organisation au sein des lycées.

Ce sont les instances régionales (CTREA) des régions réunifiées qui ont permis d'identifier le flou artistique dans lequel l'administration navigue : plus aucun financement, financement partiel, confusion entre section sportive et option...

Le SNEP va donc lancer une enquête précise sur l'implantation et les financements de ces dispositifs. Vous serez mis à contribution pour répondre au questionnaire numérique qui vous parviendra après les congés de fin d'année.

Thierry Raynal

Le « SNEP AGRI » à la rencontre des stagiaires

Courant janvier 2016, le « SNEP AGRI » a rencontré autour d'un pot d'accueil à l'ENFA, les stagiaires E.P.S.

Ce premier contact a permis d'évoquer le rôle et le fonctionnement du SNEP, l'importance du paritarisme, des représentants syndicaux lors des différentes CAP (avancement, mutations, congés formation et mobilité…).

De nombreuses questions autour de la première affectation, de l'évaluation lors de l'année de stage, de la titularisation ont été abordées. Ce temps de convivialité a permis de répondre aux différentes questions et de donner les outils pour comprendre le fonctionnement et l'intérêt du syndicat. Cette démarche sera renouvelée en début d'année 2017 pour les 8 nouveaux collègues stagiaires.

Stéphane Larnac

Calendrier corporatif 2016/2017

Dates	Événements
30 septembre 2016	Date limite pour rendre vos demandes de principe auprès de votre administration (mutation, congés formation, changement de temps de travail, retraite, réintégration…)
30 septembre 2016	Pour les enseignants détachés dont le détachement se termine en août 2017 : effectuer une demande de renouvellement de détachement auprès de votre administration via la note de service de demande de principe.
23 et 24 novembre 2016	CAP avancement PCEA.
17 et 18 Novembre 2016	Colloque EPS et réussite pour tous à Villejuif.
Début décembre 2016	Demande auprès du corps d'origine d'une réintégration conditionnelle ou définitive à l'EN (SIAM) lors du mouvement inter académique.
Début décembre 2016	Circulaire mobilité de l'enseignement agricole.
Début décembre 2016	CAP des changements d'échelons des Professeurs d'EPS (29ème Base).
Du 4 au 16 décembre 2016	Congrès départementaux du SNEP.
Du 16 janvier au 10 février 2017	Congrès académiques du SNEP.
Janvier 2017	Dépôt des dossiers mutations, congés formation, mobilité.
Février ou Mars 2017	Commission d'attribution des congés formation et mobilité.
Février ou Mars 2017	CAP mutation des personnels de l'enseignement agricole.
Du 13 au 17 Mars 2017	Congrès National du SNEP à la Grande Motte (34).
Juin 2017	CAP passage Hors Classe des professeurs d'EPS.
Juin 2017	Mouvement des non titulaires.

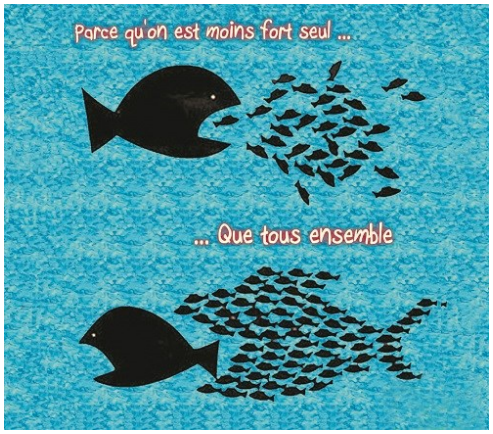

Bonne rentrée à tous !
C'est le temps de la syndicalisation

Une nouvelle année scolaire et syndicale s'amorce.

Le SNEP a besoin de toi pour soutenir et mener les différentes actions.

La première force du syndicat est son nombre d'adhérents.

Adhérer c'est déjà militer !

Nous comptons sur toi...

A quoi sert votre cotisation ?

100% de l'activité syndicale dépend des cotisations

Ce sont les seules « ressources financières» du syndicat pour déployer son activité auprès de la profession

Sachant que la cotisation moyenne est de 169 euros, voici en % son utilisation.

25,8% : assurent l'activité syndicale Nationale, Académique et Départementale. (réunions, stages, instances, audiences,...). C'est une mobilisation permanente sur tous les dossiers, mutations, promotions, contenus, DHG, contentieux.

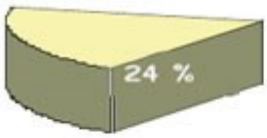

24% : permettent la publication et la diffusion des bulletins nationaux et académiques.

23,5% : répondent aux dépenses d'organisation et des frais inhérents aux locaux des sections locales et nationales.

10,5% : c'est la part de notre contribution au fonctionnement fédéral de notre fédération, la FSU.

15,2% sont utilisés pour rémunérer les 6 secrétaires de droit privé qui organisent et assurent le suivi des dossiers au siège national.